

Cher investisseur,

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à Internaxx.

Avec Internaxx, investir sur les marchés internationaux n'a jamais été si facile.

Internaxx, c'est :

- La sécurité d'une banque solide basée à Luxembourg : Internaxx est détenue à 100% par TD Bank, une banque **notée Aaa** et un des plus grands prestataires de services financiers au monde.
- Un accès en ligne, en temps réel et à prix discount aux principaux **marchés internationaux** que ce soit pour vos transactions en actions, devises, produits dérivés ou contrats à terme.
- **0% de droits d'entrée** pour investir dans les meilleurs fonds d'investissement internationaux.
- Un compte courant vous permet de gérer des sous-comptes dans différentes devises (EUR, USD, GBP, CAD, SEK, CHF, HKD, SGD, AUD).

Pour ouvrir votre compte, il vous suffit de compléter le formulaire d'ouverture de compte joint. Ensuite, il ne vous reste plus qu'à ajouter une copie de votre carte d'identité ou de votre passeport et nous retourner le tout par envoi postal. Si vous souhaitez acheter des actions américaines, veuillez aussi compléter le formulaire W-8BEN.

Si vous avez besoin de renseignements complémentaires, je vous invite à nous contacter au (+352) 2603 2003 ou par e-mail contact@internaxx.lu.

Meilleures salutations,



Annemarie Jung
CEO, Internaxx Bank

Ouverture de compte

internaxx

A TD Company



Checklist

- Remplissez la page 3.
- Signez les pages 4, 5 et 7 pour les comptes joints.
- Choisissez une des deux méthodes page 6 pour prouver votre identité et n'oubliez pas de joindre une copie lisible de votre passeport en cours de validité.
- Pour l'ouverture d'un compte Dérivés (Forex, CFD, Contrats à Terme), signez également la page 12.
- Complétez puis signez le formulaire W-8BEN pour chaque titulaire de compte. Rendez-vous à l'adresse www.internaxx.lu/forms pour obtenir des copies supplémentaires.
- Retournez la demande complétée, avec les pièces additionnelles requises, à l'aide de l'enveloppe jointe.

Si vous avez besoin d'aide, n'hésitez pas à contacter le Service Clientèle par e-mail à contact@internaxx.lu ou au (+352) 2603 2003.

Identification du titulaire

Veillez compléter la partie gauche si vous demandez l'ouverture d'un compte individuel.

Si vous souhaitez ouvrir un compte joint, veuillez également remplir la partie droite **et signer la p. 7.**

Information sur les titulaires	
Titulaire	Co-titulaire
Titre : <input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle	Titre : <input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle
Prénom	Prénom
Deuxième prénom	Deuxième prénom
Nom	Nom
Date de naissance (jour/mois/année)	Date de naissance (jour/mois/année)
Nationalité	Nationalité
Profession	Profession
Employeur	Employeur
Domicile (adresse complète, pas de boîte postale)	
Titulaire Compte Individuel	Co-titulaire (si différent)
▪ Numéro / Nom de rue	▪ Numéro / Nom de rue
.....
▪ Ville	▪ Ville
▪ Pays	▪ Pays
▪ Code postal	▪ Code postal
Adresse postale préférée <i>(si différent de l'adresse du domicile)</i>	
▪ c/o	■ Les communications relatives à votre compte seront envoyées à l'adresse de résidence ou, le cas échéant, à l'adresse postale de votre choix.
▪ Numéro / Nom de rue	
.....	
▪ Ville	
▪ Pays	
▪ Code postal	
Veillez indiquer votre pays de résidence fiscale <i>(si différent de l'adresse du domicile)</i>	Veillez indiquer votre pays de résidence fiscale <i>(si différent de l'adresse du domicile)</i>
.....
Veillez indiquer votre préférence de contact*	Veillez indiquer votre préférence de contact*
▪ Téléphone professionnel	▪ Téléphone professionnel
▪ Téléphone personnel	▪ Téléphone personnel
▪ Téléphone mobile	▪ Téléphone mobile
▪ E-mail	▪ E-mail
.....
▪ Horaires de contact préférés	▪ Horaires de contact préférés

* Dès réception de votre demande d'ouverture de compte, nous vous contacterons par téléphone afin de recueillir certaines informations supplémentaires requises par la législation locale.

Notice d'avertissement des risques généraux

De manière générale, le/la client(e) ne doit pas procéder à des transactions sans maîtriser la nature de la transaction envisagée ainsi que les risques inhérents à cette transaction. Le client doit donc soigneusement examiner la nature de la transaction en fonction de sa propre expérience, de ses objectifs, de ses ressources financières et de toutes circonstances afférentes.

Internaxx Bank S.A. présume que le Client est familier avec les risques inhérents à la vente, l'achat et la détention de titres. Le terme «risque» fait notamment référence aux risques de crédit, de marché et de liquidité associés aux actions, obligations et parts d'organismes de placement collectif ainsi qu'aux taux de change. Sans pour autant être exhaustif, ces risques peuvent être décrits comme suit :

Le risque économique : il s'agit de changements liés aux cycles économiques produisant toujours un impact sur la tarification des titres. Les prix fluctuent conformément aux attentes en matière de récession ou de croissance économique. La durée et la portée des cycles économiques varient dans le temps, de même que la répercussion sur les différents secteurs de l'économie. En outre, les cycles économiques peuvent varier d'un pays à l'autre. Le fait de ne pas en tenir compte ou de réaliser une estimation erronée des tendances économiques futures au moment de vous décider sur un placement peut entraîner des pertes. L'investisseur doit prendre en compte l'impact des conditions économiques sur les tendances du taux d'intérêt et sur les taux de change, ainsi que sur les gains de la société dans le pays concerné.

Le risque lié à l'inflation : l'inflation se mesure à l'aide de la hausse des prix à la consommation. Elle correspond à la perte du pouvoir d'achat dans le temps. L'investisseur perd du pouvoir d'achat à chaque fois que l'inflation (de l'économie domestique de l'investisseur) dépasse le rendement du capital investi (coupons, dividendes et plus-values des placements). Les investisseurs doivent donc fonder leur décision sur le taux d'intérêt effectif, à savoir la différence entre le taux d'intérêt et l'inflation.

Le risque inhérent au pays : un pays peut perdre et/ou suspendre le taux de change de sa devise. Ce risque sous-entend tant l'instabilité économique que politique. Dans le cas d'une crise de la devise étrangère ou de restrictions imposées sur les transferts des devises, un investisseur risque de ne pas recevoir les paiements auxquels il a droit. Il pourrait aussi recevoir des paiements dans une devise étrangère qui n'est plus échangeable en raison de restrictions sur les taux de change. En principe, il n'existe aucune protection contre ce genre de risque, comme le démontrent les exemples récents qui ont frappé l'Argentine en 2002 et l'Islande en 2009.




Investir dans des **marchés émergents** peut présenter un risque accru comparé à des placements qui sont effectués dans des marchés bien établis. Ces marchés émergents sont des marchés de titres situés dans des pays caractérisés, entre autres, par un certain degré d'instabilité politique ainsi que des marchés financiers relativement imprévisibles. Ce type d'investissement est donc normalement réservé exclusivement à des personnes qui ont une bonne connaissance des marchés en question et qui sont à même d'évaluer les différents éléments de risque tels que les risques politiques, économiques, de crédit et de change, les risques de marché, de liquidité et de liquidation, ainsi que les risques liés aux lois et réglementations.

Le risque lié à la devise : le risque lié aux opérations de change est le même pour tous les instruments financiers, qu'il s'agisse d'instruments de marché monétaire, d'obligations, d'actions ou de produits dérivés. Un investisseur qui achète un titre dans une devise autre que celle de son économie domestique (la devise repère) s'expose au risque du change des devises, c'est-à-dire au risque de voir la devise se déprécier par rapport à sa devise domestique. L'achat d'une action US ou asiatique sur une bourse européenne ne dissipe pas le risque lié à la devise. Les variations du prix en euro tiennent compte de la variation que subit le prix de l'action sur le principal marché des actions ainsi que les fluctuations du taux de change. Les investisseurs peuvent se servir de contrats à terme sur devises et d'options de vente pour se protéger contre les risques liés aux taux de change. Les principaux facteurs qui influencent les taux de change sont l'inflation et les différences de taux d'intérêt qui subsistent entre un pays et un autre, les prévisions économiques pour le pays en question, la situation politique et la sécurité du placement. De plus, certains facteurs psychologiques, tels que le manque de confiance dans le gouvernement, pourraient déclencher une spéculation sur une devise.

Le risque de liquidité : une liquidité du marché insuffisante pourrait empêcher les investisseurs de vendre des instruments financiers aux prix du marché. Il convient de faire une distinction entre le manque de liquidité qui est causé par la loi de l'offre et de la demande du marché ou celui qui s'explique par les caractéristiques des instruments financiers ou par les pratiques du marché. Un manque de liquidité justifié par l'offre et la demande du marché intervient lorsqu'un instrument financier se trouve exclusivement en position d'offre (prix du vendeur ou cours acheteur) ou presque exclusivement en position de demande (prix de l'acheteur ou cours vendeur) à un certain prix. Dans ces circonstances, il n'est pas possible d'acheter ou de vendre des ordres immédiatement ou alors, uniquement en partie (exécution partielle) et/ou à des conditions défavorables. En outre, des coûts de transaction supérieurs risquent d'être appliqués.

Le risque de crédit : l'achat de valeurs financé au moyen de prêts est associé à des risques supplémentaires. Une couverture supplémentaire pourrait être exigée si les prix des biens nantis évoluent d'une façon telle que la limite de crédit garantie par le nantissement est dépassée. Dans le cas où l'investisseur est incapable de fournir une couverture supplémentaire, la banque pourrait être contrainte de vendre les valeurs déposées à un moment peu propice. Par conséquent, la perte encourue à la suite d'un mouvement défavorable du prix d'un instrument financier pourrait dépasser le montant de l'investissement de départ. Les fluctuations des prix des valeurs nanties pourraient freiner la capacité de l'investisseur à rembourser les prêts. Les investisseurs doivent être conscients que, en raison du facteur de levier qui accompagne l'achat de valeurs financées par un crédit, la sensibilité par rapport aux fluctuations des prix de ces investissements sera proportionnellement plus grande. Il s'ensuit que les chances de gain augmentent au même titre que les risques de pertes. L'étendue de ces risques dépend du montant du levier associé au placement : plus le levier est grand, plus les risques le sont également.

Par la présente, je/nous confirme/confirmons avoir lu et compris cette Notice d'avertissement des risques généraux. Je/Nous admetts/admettons également de façon expresse qu'Internaxx Bank S.A. ne propose pas de recommandations personnelles d'investissements ni de services de conseils et que, en cas de questions ou demandes de renseignements à propos de transactions envisagées, je dois consulter un conseiller juridique et/ou financier qualifié.

Nom du Titulaire Compte Individuel	Nom du Co-titulaire	Nom du mandataire de la procuration
.....
Signatures		
		
.....

Demande d'ouverture de compte(s) Standard et/ou Dérivés

Je/Nous désire/désirons entrer en relation d'affaire avec Internaxx Bank S.A. en ouvrant le ou les compte(s) mentionné(s) ci-avant.



Je/Nous confirme/confirmons que les informations fournies ci-avant sont exactes et correctes et je/nous signalerai/signalerons immédiatement à Internaxx Bank S.A. toute modification éventuelle, en particulier les informations concernant la résidence, la résidence fiscale, la nationalité, la profession et l'employeur.

Je/Nous affirme/affirmons avoir lu et accepté les Conditions Générales, les Conditions relatives à garde et à l'échange de Titres et de Fonds de Placement, ainsi que les Conditions relatives aux Services de Dérivés, tels que présentés dans le dossier de demande. Sous peine des pénalités prévues pour parjure.

Je/Nous certifie/certifions être le(s) propriétaire(s) réel(s) de l'ensemble des biens confiés à Internaxx Bank S.A. et des revenus s'y rapportant.

Je/Nous confirme/confirmons avoir reçu les documents suivants, et comprendre et accepter entièrement leur contenu :

- Demande d'entrée en relations
- Conditions Générales
- Avertissement sur les risques généraux
- Conditions relatives aux transactions et dépôts de titres et de fonds d'investissement (pour un compte Standard)
- Notice d'avertissement sur les Dérivés (pour un compte Dérivés)
- Conditions Générales relatives au service Dérivés d'Internaxx (pour un compte Dérivés)
- Politique de bonne exécution et politique en matière de conflits d'intérêts (disponible sur le site web, rubrique FAQ)
- Commissions
- Convention d'ouverture d'un compte joint (uniquement pour les titulaires d'un compte joint)
- Rétention de courrier (uniquement pour les demandeurs de l'option rétention de courrier)

Nom du Titulaire Compte Individuel	Nom du Co-titulaire
Titulaire Compte Individuel Date et Lieu	Co-titulaire Date et Lieu
Signature 	Signature 

Identification

Afin qu'Internaxx puisse ouvrir votre compte, il existe deux façons de procéder. N'hésitez pas à nous contacter au (+352) 2603 2003 si vous avez besoin d'aide.

CHOISISSEZ ENTRE

MÉTHODE A

Prouvez votre identité par virement bancaire

MÉTHODE B

Prouvez votre identité par carte d'identité ou passeport certifié conforme

Fournir **une copie de haute qualité, préférablement en couleurs**, des pages d'informations personnelles de votre **passeport**, pour chaque titulaire du compte. Les ressortissants de l'UE peuvent fournir une copie recto-verso de leur carte d'identité européenne au lieu du passeport.

+

Remplir la page 9 "Approvisionnement initial de compte" et l'envoyer avec votre demande d'ouverture de compte.

Internaxx Bank pourra vous demander de fournir de plus amples informations et documents dans le cadre de transferts de fonds et de chèques provenant de certains pays, et dans certaines circonstances, Internaxx Bank peut être amenée à refuser la demande de transfert ou le chèque (notamment si la provenance est un des pays non membres du GAFI).

Par chèque (durée de plusieurs semaines possible pour l'encaissement) :

- ajouter à votre documentation d'ouverture de compte un chèque pré-imprimé en votre nom et avec comme bénéficiaire Internaxx Bank S.A. pour un minimum de 1.000 EUR ou son équivalent dans une autre devise.

Fournir **une copie de haute qualité, préférablement en couleurs**, des pages d'informations personnelles de votre **passeport**, pour chaque titulaire du compte. Les ressortissants de l'UE peuvent fournir une copie recto-verso de leur carte d'identité européenne au lieu du passeport.

+

Veillez à ce que la copie de votre document **soit conforme à l'original**.

Internaxx Bank accepte uniquement les certifications par :

- une ambassade, un consulat, une autorité de police, un notaire, une administration communale ou par toute autre autorité gouvernementale
- le centre d'investissement Internaxx à Luxembourg (46a, avenue J.-F. Kennedy)
- le centre d'investissement TD Direct Investing à Londres (Mid City Place, 71 High Holborn). Chaque titulaire de passeport doit être présent.

Les certifications de banques tierces, d'avocats ou de « public notaries » américains ne sont pas acceptées.

Instructions

Votre copie certifiée conforme de passeport ou de carte d'identité doit indiquer :

- votre photo, votre signature et les pages d'informations personnelles
- le sceau officiel, signature, nom et rang de l'autorité de certification
- la date et le lieu de la certification.

La certification doit être en langue française, anglaise, allemande ou néerlandaise, ou inclure une traduction officielle.

Les certifications datant de plus de six mois ne seront pas acceptées.



Convention d'ouverture d'un compte joint

Veillez compléter cette section si vous avez choisi d'ouvrir un compte joint.

Les titulaires de compte reconnaissent par la présente que les comptes ouverts ou à ouvrir ultérieurement auprès de Internaxx Bank S.A. (ci-après la « Banque ») sont régis par les Conditions Générales, les modalités de la demande d'ouverture de compte, ainsi que par les conditions particulières stipulées ci-dessous.

Conditions particulières

- Il est expressément entendu et stipulé que les titulaires d'un compte joint ou d'un compte dépôt-titres peuvent disposer séparément des actifs placés sur les comptes et des titres détenus sur le compte dépôt-titre. Quant aux obligations découlant d'un compte joint, les titulaires sont liés pour l'intégralité du montant en qualité de débiteur joint et multiple. Chaque titulaire peut clôturer tous les comptes détenus auprès de la Banque moyennant sa seule instruction donnée en conformité avec les procédures d'identification et d'authentification existantes. Notamment, les avoirs en compte, les titres en dépôt, tous arrérages, intérêts ou dividendes pourront être retirés, et d'une façon générale, toutes opérations sur les comptes mentionnés ci-dessus pourront être effectuées, par chacun des titulaires solidaires, seul et sans intervention ni concours d'un autre titulaire. La Banque fera valablement contre l'instruction d'un quelconque des titulaires, la remise des titres en dépôt ou le paiement des avoirs en compte, et sera complètement libérée envers les titulaires par cette remise ou ce paiement faits à l'un d'eux.
- Les intérêts, dividendes, arrérages et répartitions, ainsi que les capitaux versés ou remis par un ou les titulaires, seront portés au crédit du compte ouvert auprès de la Banque.
- Chacun des titulaires pourra, moyennant sa seule instruction et sans concours d'un autre titulaire, donner procuration à un tiers pour exercer en ses lieu et place tout ou partie des droits qu'il tient de la présente convention.
- Il est expressément entendu que la Banque ne distinguera pas les titulaires lors de la réception d'une instruction de leur part.
- En cas de décès de l'un ou de plusieurs des titulaires, les droits et obligations ci-dessus ne subissent aucune modification. En conséquence, notamment, les avoirs en compte pourront être remis ou payés et les titres en dépôt pourront être délivrés sur décharge soit d'un seul des titulaires survivants, soit de tous les ayants droit pour cause de décès du ou des titulaires respectifs. La Banque peut néanmoins exiger la présentation d'une documentation spécifique comme condition de la remise des actifs au titulaire survivant du compte ou au successeur légal du titulaire décédé du compte.

Nom du Titulaire Compte Individuel	Nom du Co-titulaire
.....
Titulaire Compte Individuel	Co-titulaire
Date et Lieu	Date et Lieu
Signature 	Signature 
.....

Cette page a été volontairement laissée vierge

Approvisionnement initial de compte

Complétez ce document en lettres MAJUSCULES, et renvoyez le signé avec votre demande d'ouverture de compte.
Je souhaite que mon compte soit débité du montant ci-dessous en faveur d'Internaxx Bank S.A., 46a, avenue J.-F. Kennedy,
L-2958 Luxembourg


1 - Vos coordonnées personnelles

Titre	<input type="checkbox"/> M.	<input type="checkbox"/> MME	<input type="checkbox"/> MLLE	Autre																		
Nom																						
Prénom(s)																						
Numéro et nom de la rue																						
Ville													Code postal									
Pays																						

2 - Compte à débiter (veuillez remplir tous les champs, pas de boîte postale)

Numéro IBAN																			
Nom de la banque																			
Téléphone																			
Adresse de la banque																			
Ville													Code postal						
Pays																			
Code BIC/SWIFT																			

3 - Montant à transférer

Montant à transférer								
<small>(Minimum 1.000 EUR pour un compte Standard ou 5.000 EUR pour un compte Dérivés, ou équivalent)</small>								
Devise	<input type="checkbox"/> EUR €	<input type="checkbox"/> GBP £	<input type="checkbox"/> USD \$	<input type="checkbox"/> CHF	<input type="checkbox"/> CAD \$			
	<input type="checkbox"/> SEK	<input type="checkbox"/> SGD \$	<input type="checkbox"/> JPY	<input type="checkbox"/> AUD \$				
Compte Internaxx à créditer	<input type="checkbox"/> Compte Standard		<input type="checkbox"/> Compte Dérivés					
<small>(cocher une seule case)</small>								
Signature:						Date:

Instructions de paiement pour l'établissement débiteur Pour usage interne uniquement

Nom du bénéficiaire	INTERNAXX BANK SA
Numéro de compte du bénéficiaire	
Correspondant du bénéficiaire	BGL BNP Paribas SA
Code BIC/SWIFT	BGLLULL
Adresse de la banque	50, avenue J.-F. Kennedy, L-2951, Luxembourg
Référence	Obligatoire
	(Référence à indiquer dans le message SWIFT)

Pour toute question concernant ce virement bancaire, veuillez contacter notre équipe d'administration de compte :

Internaxx Bank SA
46a, avenue J.F. Kennedy
L-2958 Luxembourg

Tél. : (+352) 26 03 20 03

Fax : (+352) 26 03 20 42

E-mail : customerservice@internaxx.lu

Notice d'avertissement sur les Dérivés

La brève déclaration qui suit ne révèle pas tous les risques ni les autres aspects d'importance qui entourent les échanges de dérivés. Compte tenu de ces risques, il est recommandé au Client d'entreprendre ce type de transactions uniquement s'il est à même de comprendre la nature des contrats et la relation contractuelle à laquelle il prend part, de même que l'étendue de son exposition au risque. Échanger des dérivés ne convient pas à une grande partie du public. Le client doit donc soigneusement examiner la nature de la transaction en fonction de sa propre expérience, de ses objectifs, de ses ressources financières et de toutes circonstances afférentes.

I. Principes de base

1. Effet de «levier financier»

Négocier des transactions telles que les opérations de change, CFD et Futures comporte un degré élevé de risque. Le montant de la marge de départ peut être faible comparé à la valeur du contrat des dérivés, ce qui explique l'effet de levier qui s'applique aux transactions. Cela signifie qu'un mouvement relativement faible du marché va entraîner un mouvement proportionnellement plus élevé au niveau des fonds que le Client a déposés ou devra déposer. L'opération peut avoir du succès, mais elle peut également se retourner contre le Client. Le Client pourrait subir la perte totale des fonds de marge avancés au départ ainsi que celle des fonds supplémentaires déposés auprès d'Internaxx dans le but de maintenir sa position. Si le marché bouge contre sa position ou si les niveaux de marge augmentent, le Client pourrait devoir payer des fonds complémentaires substantiels à court terme afin de conserver sa position. Si vous ne répondez pas à la demande d'injecter des fonds supplémentaires dans les délais prescrits, sa position peut être liquidée à perte et lui, être tenu responsable de tout déficit qui en découlerait. Le Client pourrait risquer de perdre plus de 100% de son investissement de départ et/ou tout autre fond/avoir qu'il aurait déposé sur son compte de dérivés et/ou sur tout autre compte auprès de la Banque, et par la suite devoir assumer une dette considérable à l'égard de la banque.

2. Ordres ou stratégies de réduction du risque

Le fait de placer certains ordres (par exemple les ordres de vente stop autorisés dans le cadre de certaines législations locales), dont le but est de limiter les pertes jusqu'à un certain montant, risque cependant de ne pas être rentable en raison de conditions du marché qui empêcheraient leur exécution. Dans le cas d'un ordre de vente stop simple, Internaxx exécutera l'ordre du Client lorsque l'opération sera jugée raisonnable pour la banque : l'ordre peut être exécuté en dessous du prix de vente stop du Client en cas de positions longues ou au-dessus de son prix de vente stop si une position courte se présente.

3. Transactions impliquant un engagement conditionnel

Les transactions CFD ne sont pas effectuées sur un échange d'investissement reconnu. Les contrats de différence (CFD) peuvent uniquement être établis en espèces. La structure du courtage sera déterminée par Internaxx. Internaxx exécutera les CFD sur actions selon la cote Internaxx, ce qui peut entraîner une prime ou une décote par rapport au «marché sous-jacent». Lorsque le marché sous-jacent est clôturé, la cote Internaxx peut être influencée par le poids des autres clients achetant ou vendant avec Internaxx ou avec ses contreparties.

Le Client devra clôturer toutes les transactions effectuées avec Internaxx si elles ont été initiées au départ avec Internaxx.

4. Suspension ou restriction des échanges

Les conditions du marché (par ex. l'illiquidité) et/ou le fonctionnement des règles de certains marchés (par ex. la suspension des échanges au niveau du contrat ou du mois de livraison en raison de limites de prix ou de « disjoncteurs ») peuvent accentuer le risque de perte en freinant ou en empêchant la liquidation/compensation de certaines positions.

De plus, il risque de ne plus y avoir de relations normales au niveau de la fixation des prix entre l'intérêt sous-jacent et le future, et entre l'intérêt sous-jacent et l'option. Cela peut se produire lorsque le contrat des futures qui sous-tend l'option est soumis à des limites de prix quand ce n'est pas le cas pour l'option, par exemple. L'absence de prix de référence sous-jacent peut rendre l'évaluation de la juste valeur difficile.

5. Commissions et autres charges

Avant toute transaction, le Client devrait obtenir une explication claire de l'ensemble des commissions, frais et autres charges qu'il va devoir supporter. Ces charges vont affecter son bénéfice net (le cas échéant) ou augmenter sa perte. Le Client est censé avoir accepté ces charges dès l'ouverture d'un compte auprès d'Internaxx.

6. Risques liés aux devises

Le bénéfice ou la perte possible résultant de transactions qui ont lieu sur des marchés étrangers ou de contrats libellés en devise sera affecté par les fluctuations des taux monétaires lorsqu'il y aura nécessité de convertir la valeur monétaire du contrat en une autre devise.

7. Système de négociation

La plupart des services de courtage électronique et de cotation à la criée sont supportés par des systèmes informatiques pour le routage, l'exécution, l'alignement, l'enregistrement ou la liquidation des opérations. Comme tous les systèmes, ceux-ci peuvent connaître certaines perturbations ou défaillances temporaires. La capacité du Client à récupérer certaines pertes peut dépendre des contraintes de responsabilité imposées par le fournisseur du système, le marché, et/ou la chambre de compensation.

8. Courtage en ligne

Négocier des valeurs à l'aide d'un système électronique peut être différent d'un système à l'autre ou par rapport à un marché de cotation à la criée. Si le Client entame des transactions sur un système de courtage en ligne, il sera exposé à des risques qui sont associés à ce système, et en ce inclus toute défaillance matérielle ou logicielle. Une défaillance du système peut même faire en sorte que son ordre ne soit pas exécuté conformément à ses instructions ou ne soit pas exécuté du tout.

9. Transactions hors échanges

Dans certaines juridictions, et uniquement dans certaines circonstances limitées, les firmes sont autorisées à effectuer des transactions hors échanges. La liquidation d'une position existante, l'évaluation de la valeur, la détermination d'un prix juste ou l'évaluation de l'exposition au risque peuvent s'avérer difficiles, voire impossibles. Pour ces différentes raisons, ces transactions peuvent entraîner des risques accrus. Les transactions hors échanges peuvent être moins réglementées ou soumises à un cadre de réglementation distinct. Avant de procéder à ce genre de transactions, le Client doit se familiariser avec les règles applicables et les risques associés.

II. Risques spécifiques

1. CFD

Le Contract For Difference (CFD) est un contrat de différence qui se réfère aux fluctuations affectant le prix de l'action ou de l'indice pris en compte. Il est conclu entre deux parties dans le but d'échanger la différence entre le prix de l'instrument sous-jacent à l'acquisition du contrat et le prix de l'instrument à la fin du contrat, multiplié par le nombre d'unités de l'instrument sous-jacent mentionné dans le contrat. Les CFD ne sont pas tenus par une date d'échéance et peuvent être négociés à tout moment. Ils sont échangés sur le marché hors cote ou de gré à gré («OTC» ou over-the-counter). L'instrument sous-jacent couvre les devises des actions ou les indices boursiers. Le Client doit déposer une garantie afin de constituer la marge initiale exigée. Cette marge est destinée à couvrir les pertes éventuelles pouvant résulter de la transaction. Investir dans un contrat de différence comporte un degré élevé de risque, car l'effet de levier souvent disponible signifie qu'un petit dépôt ou acompte risque d'entraîner des pertes ou des gains élevés. Cela signifie également qu'un mouvement relativement faible risque de provoquer un mouvement proportionnellement plus important dans la valeur de son investissement et cela peut aussi bien se retourner contre le Client que se révéler en sa faveur.

2. Opérations de change

Une transaction d'opérations de change désigne un des deux contrats suivants : (i) un contrat de change au comptant sur devises («Spot») est un contrat en vertu duquel les parties s'accordent à échanger dans un délai de paiement correspondant au délai de livraison des quantités données de devises ; (ii) un contrat à terme de gré à gré sur devises («Forward Outright») est un contrat en vertu duquel les parties s'accordent à échanger dans un délai convenu et généralement à plus de deux jours ouvrables des quantités données de devises.

Ces contrats sont négociés de gré à gré («OTC» ou over-the-counter). L'investissement dans des transactions Forex comporte un degré élevé de risque, car les monnaies étrangères peuvent fluctuer à peine au cours d'une période déterminée.

3. Warrants

Un warrant est un contrat qui donne droit, durant une période définie, de souscrire à des actions, obligations non garanties, titres d'emprunt ou fonds d'État, et qui s'exerce contre l'émetteur original des valeurs supports de l'option. D'autres instruments sont également appelés warrants mais sont en fait des options (par exemple, un droit d'acquérir des titres qui peut être exercé contre toute autre personne que l'émetteur initial des titres, souvent appelé le «warrant garanti»).

Il est important de remarquer qu'un mouvement relativement faible au niveau du prix de la valeur sous-jacente entraîne un important mouvement disproportionné, défavorable ou favorable, au niveau du prix du warrant. Par conséquent, les prix des warrants font preuve d'une certaine volatilité. Le droit de souscription conféré par un warrant est généralement limité dans le temps, ce qui signifie que si un Client omet d'exercer ce droit dans l'échelle de temps prédéterminée, son investissement ne sert à rien. Il est donc important de comprendre que si le Client envisage d'acheter un warrant, il doit être préparé à perdre tout l'argent qu'il a investi, ainsi que les frais encourus pour les commissions ou d'autres transactions.

4. Options et Futures




Négocier des options comporte un degré élevé de risque. Les acheteurs et vendeurs d'options devraient se familiariser avec le type d'options qu'ils envisagent de négocier et avec les risques qui s'y rapportent. Vous devriez calculer la proportion selon laquelle la valeur des options doit augmenter pour pouvoir rentabiliser votre position, en tenant compte de la prime et tous les coûts liés aux transactions.

L'acheteur d'options peut compenser ou lever les options ou autoriser l'expiration de celles-ci. La levée d'une option entraîne un paiement en espèces ou l'acquisition / la fourniture par l'acheteur de l'intérêt sous-jacent. Dans le cas où il s'agit d'une option sur contrat à terme, l'acheteur acquiert la position du future avec les engagements associés en guise de marge. Si l'option achetée expire sans valeur, vous subirez une perte totale au niveau de votre investissement. La vente d'une option entraîne généralement un risque supérieur à celui de l'achat d'options. Même si la prime reçue par le vendeur est fixe, il peut encourir une perte bien plus importante que ce montant. Le vendeur devra supporter toute marge complémentaire qui serait nécessaire pour maintenir la position en cas d'évolution défavorable du marché.

Le vendeur sera également exposé au risque de voir l'acheteur lever l'option. Dès lors, il sera contraint de fixer l'option en espèces ou d'acquérir / fournir l'intérêt sous-jacent. Dans le cas où il s'agit d'une option sur contrat à terme, le vendeur acquiert une position dans un future avec les engagements associés en guise de marge. Si l'option est couverte par le vendeur qui détient une position correspondante dans l'intérêt sous-jacent ou dans un future ou une autre option, le risque peut être réduit. En cas d'absence de couverture de l'option, le risque de perte peut être illimité.

En apposant ma/notre signature, je/nous déclare/déclarons :

- avoir reçu, lu et compris cette notice d'avertissement sur les risques des dérivés, ainsi que l'ensemble de son contenu,
- avoir reçu, lu et compris les documents informatifs sur les produits, propres à chaque produit,
- avoir reçu des informations complémentaires sur le produit et les possibilités et les risques inhérents,
- avoir reçu des réponses satisfaisantes à toutes mes/nos questions sur les conditions et d'autres questions ayant trait au produit,
- avoir reçu, lu et compris les conditions contractuelles se rapportant au produit approprié,
- avoir eu le temps et l'opportunité d'avoir une présentation et une discussion sur l'ensemble des produits et une idée du produit avec un tiers expérimenté pour pouvoir admettre, reconnaître, comprendre et accepter les risques inhérents liés aux échanges de dérivés
- et que le montant du placement est choisi en fonction de l'ensemble des circonstances financières me concernant et est raisonnable dans le cadre de cette relation.

Nom du Titulaire Compte Individuel	Nom du Co-titulaire	Nom du mandataire de la procuration
.....
Signatures		
		
.....

Déclaration

Je déclare être le bénéficiaire légal des titres à transférer et que ces titres sont déposés dans un compte personnel en mon nom.

Je déclare instruire, autoriser et mandater Internaxx Bank S.A. à divulguer et mettre à disposition toute information (et tout particulièrement mes nom, adresse, informations sur mes transactions liées au transfert de titres et la nature de ma relation contractuelle avec Internaxx Bank S.A.) aux destinataires énumérés ci-dessous pour un traitement ultérieur sous leur contrôle et aussi longtemps que nécessaire aux fins de l'exécution de cet ordre de transfert de titres :

- ma banque ou mon courtier indiqué ci-dessus dans le formulaire de transfert de titres,
- Internaxx Bank S.A. a recours afin d'effectuer les transferts de titres à, TD Direct Investing (Europe) Limited ainsi qu'à certains dépositaires, sous-dépositaires ou à d'autres intermédiaires potentiellement utilisés par TD Direct Investing (Europe) Limited lorsqu'ils aident Internaxx à exécuter le transfert de titres,
- le dépositaire central des titres compétent pour le transfert de titres et l'exploitation d'un système de compensation et de règlement dans lequel la banque ou son dépositaire est un membre affilié à une chambre de compensation, comme par exemple, Euroclear UK & Ireland Limited, The Depository Trust Company, ou tout autre successeur de ceux-ci,
- la compagnie émettrice et/ou l'agent de transfert
- la banque réceptionnaire des titres et son dépositaire, y compris tout sous-dépositaire ou intermédiaire
- un système de communication appartenant à ou utilisé par un des destinataires mentionnés ci-dessus, tels que SWIFT (Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication).

Je déclare renoncer, si nécessaire, à toute confidentialité ou obligations liées au secret bancaire qu'Internaxx Bank S.A. peut avoir me concernant dans le but de permettre la divulgation ou la mise à disposition par la banque Internaxx Bank S.A. à ces destinataires pour les besoins, et dans la mesure nécessaire, pour procéder à l'exécution du transfert de titres.

Je reconnais et accepte que cette divulgation ou cette mise à disposition puisse entraîner que mes données personnelles, ma relation contractuelle avec Internaxx Bank S.A. et/ou le transfert des titres soient stockés dans des banques de données détenues par les parties citées ci-dessus. Ces banques de données peuvent, le cas échéant, être exploitées par d'autres entités utilisées par le destinataire en question et peuvent être en dehors du Luxembourg. J'ai été informé(e), je reconnais et accepte que du fait que les informations soient transférées électroniquement et disponibles en dehors du Luxembourg, le même niveau de confidentialité et de protection en relation aux réglementations de protection des données actuellement en vigueur au Luxembourg ne peut pas nécessairement être garanti lorsque ces renseignements sont transférés et stockés à l'étranger. Par conséquent, il est possible que les informations ainsi stockées puissent être divulguées aux autorités du pays en question, ou aux tribunaux conformément à la législation de ce pays.

Signature(s):



Date:

Pour usage interne

TD Direct Investing (Europe) Limited DTC

Medallion Stamp

TD Direct Investing (Europe) Limited A/C

Facilité de crédit aux conditions d'un Crédit Lombard

La Banque peut vous accorder, à sa discrétion, une Facilité de Crédit aux Conditions d'un Crédit Lombard.

Cette Facilité de Crédit est régie par l'article 10 des Conditions Générales, ainsi que par les Conditions Particulières d'octroi d'une Facilité de Crédit aux Conditions d'un Crédit Lombard décrites dans le Contrat de Crédit Lombard. En aucun cas, la Banque ne peut être considérée comme vous ayant activement démarché afin de vous présenter ou de vous inciter à utiliser une telle Facilité de Crédit.

Si vous souhaitez solliciter une Facilité de Crédit aux Conditions d'un Crédit Lombard auprès d'Internaxx Bank S.A., nous vous prions de prendre contact avec notre service clientèle au (+352) 2603 2003.

Cette page a été volontairement laissée vierge

Instruction de rétention du courrier

Vous pouvez demander à Internaxx de conserver votre courrier dans ses locaux au Luxembourg et les retirer par la suite à l'occasion de votre visite dans le Centre d'Investissement. Pour votre information, si vous sélectionnez cette option, vous ne recevrez entre autres pas nos newsletters, les mises à jour sur les produits, les avis sur les opérations sur titres ainsi que les confirmations d'ordre.

Je/Nous soussigné(s)

Nom du Titulaire Compte Individuel	Nom du Co-titulaire
.....

donne instruction à Internaxx Bank S.A., ci-après désignée par la « Banque », de retenir la correspondance liée aux comptes ouverts ou à ouvrir en mon nom.

Veillez tenir cette correspondance à ma disposition à la Banque (département de gestion du compte), d'où je pourrai la retirer, à condition d'en avoir informé la Banque deux jours à l'avance.



L'instruction reste d'application tant qu'un avis contraire n'est pas parvenu par écrit.

Je/Nous conviens/convenons sans réserve que la Banque a le droit de se considérer comme ayant délivré tous les lettres et messages, ceci par le seul fait qu'elle retient une copie électronique par devers elle à mon intention. Il est entendu que j'assume l'entière responsabilité pour toutes les conséquences qui pourraient résulter du fait que les lettres et messages concernant directement ou indirectement les comptes ouverts ou devant être ouverts, me parviennent éventuellement avec retard.

Les frais liés à l'option de rétention du courrier me seront débités directement de mon compte courant ouvert auprès de la Banque.

Je reconnais néanmoins à la Banque le droit de me contacter par tous les moyens qu'elle considère appropriés si celle-ci le juge nécessaire*.

*Nous vous enverrons entre autres votre numéro PIN et votre mot de passe par courrier postal.

Nom du Titulaire Compte Individuel	Nom du Co-titulaire
.....
Titulaire Compte Individuel Signature 	Co-titulaire Signature 
.....

Cette page a été volontairement laissée vierge

Certificate of Foreign Status of Beneficial Owner for United States Tax Withholding

OMB No. 1545-1621

▶ **Section references are to the Internal Revenue Code.** ▶ **See separate instructions.**
 ▶ **Give this form to the withholding agent or payer. Do not send to the IRS.**

Do not use this form for:

- A U.S. citizen or other U.S. person, including a resident alien individual W-9
- A person claiming that income is effectively connected with the conduct of a trade or business in the United States W-8ECI
- A foreign partnership, a foreign simple trust, or a foreign grantor trust (see instructions for exceptions) W-8ECI or W-8IMY
- A foreign government, international organization, foreign central bank of issue, foreign tax-exempt organization, foreign private foundation, or government of a U.S. possession that received effectively connected income or that is claiming the applicability of section(s) 115(2), 501(c), 892, 895, or 1443(b) (see instructions) W-8ECI or W-8EXP

Note: *These entities should use Form W-8BEN if they are claiming treaty benefits or are providing the form only to claim they are a foreign person exempt from backup withholding.*

- A person acting as an intermediary W-8IMY

Note: See instructions for additional exceptions.

Part I Identification of Beneficial Owner (See instructions.)

1 Name of individual or organization that is the beneficial owner	2 Country of incorporation or organization
3 Type of beneficial owner: <input type="checkbox"/> Individual <input type="checkbox"/> Corporation <input type="checkbox"/> Disregarded entity <input type="checkbox"/> Partnership <input type="checkbox"/> Simple trust <input type="checkbox"/> Grantor trust <input type="checkbox"/> Complex trust <input type="checkbox"/> Estate <input type="checkbox"/> Government <input type="checkbox"/> International organization <input type="checkbox"/> Central bank of issue <input type="checkbox"/> Tax-exempt organization <input type="checkbox"/> Private foundation	
4 Permanent residence address (street, apt. or suite no., or rural route). Do not use a P.O. box or in-care-of address.	
City or town, state or province. Include postal code where appropriate.	Country (do not abbreviate)
5 Mailing address (if different from above)	
City or town, state or province. Include postal code where appropriate.	Country (do not abbreviate)
6 U.S. taxpayer identification number, if required (see instructions) <input type="checkbox"/> SSN or ITIN <input type="checkbox"/> EIN	7 Foreign tax identifying number, if any (optional)
8 Reference number(s) (see instructions)	

Part II Claim of Tax Treaty Benefits (if applicable)

9 I certify that (check all that apply):

- a The beneficial owner is a resident of _____ within the meaning of the income tax treaty between the United States and that country.
- b If required, the U.S. taxpayer identification number is stated on line 6 (see instructions).
- c The beneficial owner is not an individual, derives the item (or items) of income for which the treaty benefits are claimed, and, if applicable, meets the requirements of the treaty provision dealing with limitation on benefits (see instructions).
- d The beneficial owner is not an individual, is claiming treaty benefits for dividends received from a foreign corporation or interest from a U.S. trade or business of a foreign corporation, and meets qualified resident status (see instructions).
- e The beneficial owner is related to the person obligated to pay the income within the meaning of section 267(b) or 707(b), and will file Form 8833 if the amount subject to withholding received during a calendar year exceeds, in the aggregate, \$500,000.

10 **Special rates and conditions** (if applicable—see instructions): The beneficial owner is claiming the provisions of Article _____ of the treaty identified on line 9a above to claim a _____ % rate of withholding on (specify type of income): _____
 Explain the reasons the beneficial owner meets the terms of the treaty article: _____

Part III Notional Principal Contracts

11 I have provided or will provide a statement that identifies those notional principal contracts from which the income is **not** effectively connected with the conduct of a trade or business in the United States. I agree to update this statement as required.

Part IV Certification

Under penalties of perjury, I declare that I have examined the information on this form and to the best of my knowledge and belief it is true, correct, and complete. I further certify under penalties of perjury that:

- 1 I am the beneficial owner (or am authorized to sign for the beneficial owner) of all the income to which this form relates,
- 2 The beneficial owner is not a U.S. person,
- 3 The income to which this form relates is (a) not effectively connected with the conduct of a trade or business in the United States, (b) effectively connected but is not subject to tax under an income tax treaty, or (c) the partner's share of a partnership's effectively connected income, **and**
- 4 For broker transactions or barter exchanges, the beneficial owner is an exempt foreign person as defined in the instructions.

Furthermore, I authorize this form to be provided to any withholding agent that has control, receipt, or custody of the income of which I am the beneficial owner or any withholding agent that can disburse or make payments of the income of which I am the beneficial owner.

Sign Here ▶

Signature of beneficial owner (or individual authorized to sign for beneficial owner) Date (MM-DD-YYYY) Capacity in which acting

www.internaxx.lu
☎ (+352) 2603 2003
46a, avenue J.-F. Kennedy L-2958 Luxembourg
